

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE BOURG

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016-44 du 29 mars 2017 portant sur le vote du budget 2017 de la ville

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-16-14 en date du 27 mai 2016 portant attribution au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) d'un montant de subvention de 610 642 € pour le projet global d'aménagement de bourg en 5 étapes d'un montant estimé par l'Agence technique départementale HT de 2 035 476 €

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de bourg que souhaite mener la ville de Châteauneuf sur Charente

CONSIDÉRANT l'avant-projet fourni par la maîtrise d'œuvre missionnée par la ville de Châteauneuf sur Charente pour ce projet qui s'établit en 5 étapes dont la première pour les études globales et les suivantes pour les travaux

CONSIDÉRANT l'estimatif fourni par la maîtrise d'œuvre pour un montant global s'élevant à 321 020.00 € HT correspondant aux travaux préparatoires, terrassement, voirie, signalisations, traitement des eaux pluviales, maçonnerie et mobilier urbain, espaces verts et plans pour le parking Gambetta, la partie du Boulevard de la République du rond-point Chevalier à la place de la Liberté et de l'accessibilité du pont sur la route départementale RD 14.

	DEPENSES HT
PARKING GAMBETTA	170 210.00 €
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	91 010.00 €
RD 14 accessibilité du PONT	50 800.00 €
TOTAL	312 020.00 €

CONSIDÉRANT le possible financement de l'opération au titre de la réserve parlementaire du Sénat,

CONSIDÉRANT que pour le même projet il n'y a pas eu une seconde demande de financement au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 23 VOIX POUR**,

- Adopte l'avant-projet de travaux d'aménagement de bourg concernant
 - Le parking Gambetta, la partie du Boulevard de la République du rond-point Chevalier à la place de la Liberté et de l'accessibilité du pont sur la route départementale RD 14 estimé par la maîtrise d'œuvre : Hangar 21, Atelier du sablier, et Hydraulique environnement à un montant de 312 020.00 € HT

Approuve le plan de financement tel que suit :

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES PREVISIONNELLES
PARKING GAMBETTA	170 210.00 €	
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	91 010.00 €	
RD 14 accessibilité du pont	50 800.00 €	
TOTAL	312 020.00 €	
FSIPL sur ensemble du projet :		152 660.50 €

610 642 €		(1/4)
Département sur l'ensemble du projet : 160 000.00		35 000.00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE		10 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS :63.35 %		197 660.50 €
RESTE LA CHARGE DE LA COMMUNE pour l'opération parking Gambetta, boulevard de la République, RD14 accessibilité du pont		114 359.50 €

Autorise le maire à solliciter une subvention à hauteur maximale au titre de la réserve parlementaire du Sénat.

Décide la réalisation du projet

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE